

Arrondissement  
de Thionville

**Registre des délibérations  
du Conseil Municipal**

Nombre de  
conseillers élus :  
27

*Séance du 05 avril 2017*

Nombre de  
conseillers en  
fonction : 27

Sous la présidence de Monsieur BOLTZ Stéphane, Maire

Nombre de  
conseillers  
présents : 23

Présents

- Mesdames, ASSIOMA-COSTA Eliane, LEICHTNAM Marianne, LICATA Angèle, LUCCHINA Carine, THOMAS Ornella, TOSCANI Annarita (arrivée à 18h32), IFFLI Emmanuelle, MASCHIELLA Karine, MALNATI Laurence, BARBIER Estelle, MALRAISON Evelyne, FERRARI Christine, PEPLINSKI Céline.
- Messieurs BOLTZ Stéphane, BIASINI François, CLAUSE Jean-Claude, DERIU Clément, IACUZZO Hugues, VEZAIN Philippe, WEISS Frédéric, GARZIA Oreste, CECERE Antoine, CINGOLANI Damien.

□ Membres du Conseil Municipal absents excusés, ayant accordé une procuration :

- M. ZELLER Cédric donne procuration à Mme LUCCHINA Carine.
- M. BETOU Denis donne procuration à Mme FERRARI Christine.
- M. RAFFLEGEAU Olivier donne procuration à Mme PEPLINSKI Céline.

□ Membres du Conseil Municipal absents non excusés :

- M. GENTILE Michel.

Secrétaire de séance : Mme THOMAS Ornella

L'an deux mille dix-sept, le 05 avril à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis dans la salle du Conseil de la Mairie de CLOUANGE, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. BOLTZ Stéphane, Maire en exercice.

Convocation transmise et affichée le 24/03/2017



## Approbation de la séance du 09 mars 2017:

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

✓ **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 09 mars 2017, tel que présenté.

Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

## *INFORMATION*

---

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, par courrier en date du 13/03/2017, M. LEBLANC Philippe lui a notifié sa volonté de démissionner de ses fonctions de Conseiller Municipal, avec effet immédiat.

Conformément à l'article L 2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette démission est définitive et Monsieur le Sous-Préfet de Thionville en a été informé.

Mme PINAUD Laetitia, suivante immédiate sur la liste « CLOUANGE en avant », dont faisait partie M. LEBLANC lors des dernières élections, n'a pas souhaité assurer la suppléance.

Conformément à l'article L 270 du Code Electoral, M. CECERE Antoine, 3<sup>ème</sup> sur la liste susvisée est installé en qualité de Conseiller Municipal.

Monsieur le Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du Conseil Municipal.

Ordre du jour n° 1

**D2017-21**

**VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2017** (Taxe d'habitation / taxes foncières)

Monsieur le Maire propose d'élaborer le prochain budget 2017, sur les bases d'imposition communiquées par les Services Fiscaux, en maintenant les taux identiques à ceux appliqués l'année précédente.

Il rappelle également que la commune n'a plus vocation à approuver le taux de CFE, suite au passage en FPU (fiscalité unique professionnelle).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

✓ **FIXE** les taux d'impositions 2017, comme suit :



- Taxe d'habitation : 19.09 %
- Foncier bâti : 14.17 %
- Foncier non bâti : 75.48 %

Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 2

D2017-22

**VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016.**

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil, le détail du Compte Administratif 2016, conforme au compte de gestion de M. BLUM Daniel, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Moyeuivre-Grande.

Le compte Administratif 2016 fait apparaître les résultats suivants :

➤ Section de fonctionnement :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	792 809,03 €	013 Atténuation de charges	32 993,25 €
012 Charges de personnel	1 357 301,20 €	70 Produits des services	79 061,11 €
65 Autres charges de gestion	596 063,48 €	73 Impôt et taxes	1 695 301,00 €
66 Charges financières	77 140,65 €	74 Dotations	1 380 365,52 €
042 Opérations d'ordre	150 468,72 €	75 Autres produits de gestion	77 743,25 €
014 Atténuation de pdt	145 155,87 €	76 Produits financiers	79,80 €
67 Charges exceptionnelles	11 481,39 €	77 Produits exceptionnels	118 403,04 €
		042 Opérations d'ordre	11 165,55 €
002 Déficit année antérieure	- €	002 Excédents Année antérieure	114 780,50 €
	3 130 420,34 €		3 509 893,02 €

Résultat de fonctionnement 2016 (Excédentaire)	<b>379 472,68 €</b>
--	---------------------



➤ Section d'investissement :

INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
20 Immo Incorporelles	30 833,05 €	13 Subv. d'investissement	12 571,74 €
21 Immo corporelles	108 416,54 €	20 Immo Incorporels	- €
23 Immo en cours	570 520,11 €	10 Dotations Fonds divers	759 672,01 €
16 Remboursement emprunts	339 622,16 €	040/041 Opérations d'ordre	172 248,72 €
27 Autres immo financières	60,00 €	16 Emprunt et dettes assimilées	50 644,80 €
040/041 Opérations d'ordre	32 945,55 €	1068 excedents fonct, capitalisés	520 572,16 €
Opération pour compte de tiers	136 798,86 €	165 Dépôts et cautionnements	2 025,00 €
002 Déficit année antérieure	584 403,16 €	002 Excédents Année antérieure	
	1 803 599,43 €		1 517 734,43 €

Résultat d'Investissement 2016 (Déficitaire)	-	<b>285 865,00 €</b>
--	---	---------------------

➤ Résultat Net de clôture 2016 :

<b>RESULTAT DE CLÔTURE 2016</b>	Excédentaire
	93 607,68 €

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M<sup>me</sup> THOMAS Ornella, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire, délibérant sur le Compte Administratif 2016, dressé par M. BOLTZ, après avoir obtenu des précisions sur certains articles et après que Monsieur le Maire a quitté la salle des délibérations pour le vote de ce point,

✓ **APPROUVE** le Compte Administratif 2016, tel qu'il a été présenté.

Votants : 26	
Pour	20
Contre	5
Abstention	1

Ordre du jour n° 3:

D2017-23

**APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016**

Après lecture du Compte Administratif de l'exercice 2016, Monsieur le Maire soumet au Conseil, le Compte de Gestion du « Budget principal », pour l'exercice 2016, présenté par M. BLUM Daniel, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques de Moyeuve-Grande.



Après en avoir pris connaissance, le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** la concordance entre les deux documents ;
- ✓ **DECLARE** que le Compte de Gestion 2016 dressé par Monsieur le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Votants : 26	
Pour	20
Contre	0
Abstention	6

Ordre du jour n°: 4

D2017-24

### AFFECTATION DU RESULTAT 2016

Monsieur le Maire rappelle que la mise en œuvre de l'instruction comptable M14, contraint les collectivités locales à se prononcer sur l'affectation du résultat de l'exercice qui s'achève, avant la reprise de celui-ci dans le Budget Primitif de l'exercice suivant.

Après avoir pris connaissance du compte administratif 2016, le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** l'affectation du résultat 2016, comme suit :

<b>EXERCICE 2016</b>			
<b>RESULTAT SECTION FONCTIONNEMENT</b>		<b>RESULTAT SECTION INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses Réelles 2016	3 130 420,34 €	Dépenses Réelles 2016	1 219 196,27 €
Recettes Réelles 2016	3 395 112,52 €	Recettes Réelles 2016	1 517 734,43 €
<b>Excédent réel 2016</b>	<b>264 692,18 €</b>	<b>Excédent réel 2016</b>	<b>298 538,16 €</b>
Excédent 2015 reporté :	114 780,50 €	Déficit 2015 reporté	584 403,16 €
<b>Résultat cumulé 2016</b>	<b>379 472,68 €</b>	<b>Résultat cumulé 2016</b>	<b>- 285 865,00 €</b>
<b>RESULTAT NET DE CLOTURE 2016</b>		<b>93 607,68 €</b>	
Restes à réaliser	Dépenses :	324 849 €	68 870 €
	Recettes :	393 719 €	
<b>BESOIN DE FINANCEMENT</b>			<b>216 995,00 €</b>



## AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016

↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (report au compte de recette - section investissement - article 1068)	216 995,00 €
↳ A L'EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (report nouveau - article 002 – en recette)	162 477,68 €
↳ AU DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE (report nouveau - article 001 – en dépense)	- 285 865,00 €

Votants : 26	
Pour	20
Contre	5
Abstention	1

Ordre du jour n° 5 :

D2017-25

### VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2017.

Mme THOMAS Ornella, adjointe au Maire présente à l'assemblée, le Budget Primitif 2017 et fait part, des observations suivantes :

☞ Le budget est voté par nature au niveau des chapitres en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement.

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 4 782 141 € (Nouvelles propositions et restes à réaliser compris)

☞ Les taux : Sans augmentation des taux des taxes locales votées en 2016, appliqués sur les bases notifiées par les services des impôts.

La CFE est désormais transférée au profit de la CCPOM suite à la mise en place de la FPU

- Taxe d'habitation : 19.09 %
- Foncier bâti : 14.17 %
- Foncier non bâti : 75.48 %

☞ En reportant les résultats 2016:

- Excédents de fonctionnement 2016 : 162 477.38 € (Art 002- Recette)
- Déficit d'investissement 20156 : - 285 865 € (Art 001 – Dépense)
- Excédents de fonctionnement capitalisés : 216 995 € (Art 1068)

☞ La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 3 415 579 € en tenant compte d'un virement à la section d'investissement (art 023)



- ☞ La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 366 562 €. (RàR compris)
- ✓ Restes à réaliser dépenses : 324 849 €
  - ✓ Nouveaux crédits dépenses : 1 041 713 €  
(dont 285 865 € de report de déficits d'investissement 2016)
  - ✓ Restes à réaliser recettes : 393 719 €
  - ✓ Nouveaux crédits recettes : 972 843 €

Après avoir obtenu des précisions sur certains articles et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **APPROUVE** le budget primitif 2017, tel qu'il a été présenté

Votants : 26	
Pour	20
Contre	5
Abstention	1

Ordre du jour n°6

D2017-26

---

## SUBVENTIONS 2017 - AIDES AUX ASSOCIATIONS LOCALES

Mme LUCCHINA Carine et M. IACCUZO Hugues, respectivement adjointe au Maire, aux associations non sportives et adjoint au Maire aux associations sportives, présentent à l'assemblée, les propositions d'attribution de subventions 2016.

*Il est précisé au préalable que :*

- les subventions communales ont été votées et débattues point par point.
- les conseillers municipaux exerçant une activité de président ou de vice-président d'une association qui bénéficie de subventions communales, ont pris le soin de quitter la salle du Conseil Municipal lors du débat et du vote de la subvention qui les concerne, afin de ne pas influencer indirectement le vote du Conseil.

Après avoir obtenu des précisions sur certaines subventions et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **ARRETE** la répartition des subventions 2017, comme suit :
- ✓ **PRECISE** que l'association sportive de Clouange bénéficie d'une subvention supplémentaire exceptionnelle de 700 € au titre du remboursement des frais d'URSSAF, indument payés lors de la fête nationale 2014.



SUBVENTIONS 2017					
Associations	Montant perçu en 2016	Propositions CM (2017)	VOTES		
			Pour	Contre	Absention
<b>Associations Sportives</b>					
Association sportive de Clouange	23 000 €	23 700 €	26	/	/
Ass. TCVO	3 000 €	3 000 €	26	/	/
Tennis de table de Clouange (1)	3 000 €	3 000 €	25	/	/
Judo Club de Clouange	5 400 €	5 400 €	26	/	/
Gymnastique volontaire	2 100 €	2 100 €	26	/	/
La Boule de Clouange	3 000 €	3 000 €	26	/	/
Aikido	1 000 €	1 000 €	26	/	/
ASC Vétérans	320 €	320 €	26	/	/
Yoga	350 €	350 €	26	/	/
SMIVO	650 €	650 €	26	/	/
B2C	400 €	400 €	26	/	/
	<b>42 220 €</b>	<b>42 920 €</b>			



Associations non Sportives					
Cercle de mémoire	900 €	900 €	26	/	/
Comité du personnel de CLOUANGE	1 000 €	1 000 €	26	/	/
USEP (2)	1 000 €	1 000 €	25	/	/
CLOUANGE Amitié	960 €	960 €	26	/	/
Les doigts de fées	630 €	630 €	26	/	/
Amicale des donneurs de sang	630 €	630 €	26	/	/
Le scrabble	800 €	800 €	26	/	/
Scout	600 €	600 €	26	/	/
ACMF Clouange Vitry et environs	500 €	500 €	26	/	/
Association déportés et internes	150 €	150 €	26	/	/
Souvenir Français	400 €	400 €	26	/	/
Association Parents d'élèves de Clouange (3)	550 €	550 €	25	/	/
Associaton des amis de la Grotte	500 €	500 €	26	/	/
Union des colombophiles	150 €	150 €	26	/	/
Sté de pêche le Cormoran	200 €	200 €	26	/	/
Amicale Sapeur Pompiers	300 €	- €	26	/	/
FNATH	150 €	150 €	26	/	/
Trans'boulot	200 €	200 €	26	/	/
APEI VO	300 €	300 €	26	/	/
AIEM	450 €	450 €	26	/	/
Association La Tonnelle	230 €	230 €	26	/	/
Opération une rose un espoir	100 €	100 €	26	/	/
Vie libre Hagondange	250 €	250 €	26	/	/
UDAF	130 €	130 €	26	/	/
Solidarité Rombas	150 €	150 €	26	/	/
Ass Comité Beauty Lorraine	500 €	- €	26	/	/
BLE Radio	1 000 €	1 000 €	26	/	/
	<b>12 730 €</b>	<b>11 930 €</b>			

<b>TOTAUX Subventions 2017</b>	<b>54 950 €</b>	<b>54 850 €</b>
--------------------------------	-----------------	-----------------

	Perçu en 2016	Proposition 2017	VOTES		
			Pour	Contre	Absention
<b>CCAS</b>	45 000 €	40 000 €	26	/	/

1. M. CECERE n'a pas participé au vote au titre de ses fonctions à l'association tennis de table.
2. M. VEZAIN n'a pas participé au vote au titre de ses fonctions à l'association USEP.
3. M. BETOU représenté par Mme FERRARI n'a pas participé au vote au titre de ses fonctions à l'association APEC.



**SUBVENTIONS DEPARTEMENTALES – RESSOURCES DOCUMENTAIRES**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre des projets culturels menés par la bibliothèque, la commune envisage d'acquérir des livres, ouvrant droit à une aide du Département de la Moselle, au titre des « Ressources documentaires ».

Le projet est établi selon le plan de financement prévisionnel suivant :

- |  |               |
|--|---------------|
| ➤ <u>DEPENSES</u> : Acquisitions de livres   | 1 047.73 € HT |
| ➤ <u>RECETTES</u> : Ressources documentaires<br>Département de la Moselle (40 %) : | 419 € €       |

Sur exposé de M. le Maire, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, tel que présenté ci-dessus
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides auprès du Département de la Moselle,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir pour la réalisation de ce projet,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires à l'opération, au budget primitif 2017.

Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

**LANCEMENT PROCEDURE DSP - PERISCOLAIRE**

- **VU** l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux délégations de services publics
- **VU** le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux délégations de services publics
- **VU** les articles L1411-1 et L1411-5 du C.G.C.T,
- **VU** l'avis favorable de la commission technique dans sa séance du 31 mars 2017.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la gestion actuelle du service périscolaire, accordée au PEP57 sous la forme d'une convention, arrivera à terme le 31/12/2017.

La Commune de Clouange, dans l'exercice de sa compétence dans le domaine de l'enfance, propose désormais de confier à un délégataire, une mission de service public pour la gestion



et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des ALSH de la Commune, avec restauration.

Monsieur le Maire rappelle que suite à la réforme de 2016, le mode de gestion déléguée est défini comme un contrat de concession, dont seuls les termes du cahier des charges permettent d'identifier la portée juridique, telle qu'on le définissait auparavant. Il rappelle à cet effet les différents modes de délégations.

Monsieur le Maire précise :

- Le Déléataire assurera la gestion continue du service délégué, dans le respect de la réglementation, des droits et de la sécurité des enfants, des familles et des tiers, des biens et des locaux mis à sa disposition et dans une parfaite transparence technique et financière.
  
- Dans le cadre de la mission, l'opérateur prendra en charge à ses risques et périls notamment :
  - La gestion et l'exploitation des différentes structures,
  - L'accueil des enfants aux horaires d'ouverture mentionnés au cahier des charges,
  - L'organisation des activités périscolaires et extrascolaires (petites vacances et grandes vacances)
  - La gestion du service d'accueil obligatoire en cas de grève des enseignants.
  - L'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint d'une maladie chronique, L'accueil, l'information et l'orientation des familles,
  - La mise en œuvre d'un projet pédagogique par tranche d'âge
  - La gestion administrative et financière de la structure,
  - L'organisation et la gestion de la structure d'accueil des adolescents (L'Îlot Z'Ados au 1 rue Joffre)
  - L'organisation et la gestion des animations sportives d'été
  - La gestion du personnel dans son ensemble (congrés, formations...),
  - La rémunération du personnel, y compris charges, impositions, taxes et obligations légales telles que la visite du médecin de travail
  - Les collations et la restauration du midi,
  - Le contrôle, le cas échéant, de l'hygiène et l'application de la méthode « H.A.C.C.P. »
  - La surveillance, l'entretien et le nettoyage des locaux respectant l'hygiène nécessaire à l'accueil des enfants,
  - La sécurité, l'hygiène (produits d'entretien fourni par la Commune)
  - Le bon fonctionnement, la continuité du service public, la qualité optimale ainsi que la bonne organisation du service aux usagers afin d'offrir à ces derniers une prestation conforme à ce qu'ils sont en droit d'attendre d'un service public de cette nature
  - Le respect de la législation sur la quantité et la qualité de l'encadrement en vigueur en matière d'accueil périscolaire et extrascolaire



- La facturation du service et la gestion des relations avec les usagers ainsi qu'avec la Caisse d'Allocations Familiales et l'ensemble des partenaires,
  - La gestion, l'exploitation et le maintien en parfait état de fonctionnement des ouvrages et équipements mis à sa disposition,
  - Les relations avec les partenaires
  - L'élaboration, la mise en œuvre, la communication et l'évolution des projets d'établissements / pédagogiques
  - L'élaboration de règlements intérieurs conformes aux préconisations du présent cahier des charges,
  - Le fonctionnement et la surveillance des installations,
  - Le renouvellement des équipements pédagogiques mis à sa disposition et leur financement.
  - L'acquisition et l'entretien du petit matériel nécessaire à l'exploitation,
- La durée d'exploitation déléguée commencera le 01/01/2018 et se terminera le 31/08/2022, (56 mois) de manière à s'aligner sur la période du calendrier scolaire.

Sur exposé de Monsieur le Maire et après avoir pris connaissance du cahier des charges de la présente DSP, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ✓ **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des structures d'accueil périscolaires et des ALSH de la Commune, avec restauration.
- ✓ **APPROUVE** les caractéristiques principales de prestations que devra assurer le délégataire.
- ✓ **APPROUVE** le mode de gestion par contrat de concession pour la délégation du service public susvisée.
- ✓ **APPROUVE** le principe de lancement de la procédure susvisée pour la période du 01/01/2018 au 31/08/2022.

Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 9

D2017-29

**COMMISSION DSP PERISCOLAIRE**

- *VU l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux délégations de services publics*
- *VU le décret n°2016-86 du 1<sup>er</sup> février 2016 relatif aux délégations de services publics*
- *VU les articles L1411-1 et L1411-5 du C.G.C.T,*



- *VU la délibération n° D2017-28 du 5 avril 2017, approuvant le recours à une délégation de service public périscolaire sous forme de contrat de concession.*
- *CONSIDERANT qu'il a été procédé à l'information relative aux conditions de dépôt des listes,*
- *CONSIDERANT qu'il y a lieu de procéder aux opérations de vote :*

Après avoir délibéré sur le principe d'une gestion déléguée du service public périscolaire, il convient désormais de procéder à l'élection des membres de la commission DSP.

Cette commission est chargée : (voix délibérative)

- de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévue aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- d'émettre un avis sur les offres des candidats.
- d'émettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation de son montant global supérieure à 5 %.

Le comptable de la collectivité ainsi que le représentant de la DGCCRF peuvent y siéger avec voix consultative.

Cette commission est composée du Maire (président) et de 5 membres du conseil municipal. Le vote se fait à bulletin secret, au scrutin de liste, à la proportionnelle, au plus fort reste.

Le comptable de la collectivité ainsi que le représentant de la DGCCRF peuvent y siéger avec voix consultative.

➤ Un appel à candidatures est effectué (scrutin de liste)

**Liste 1 : Clouange Autrement**

- Mme THOMAS O.
- Mme ASSIOMA-COSTA E.
- M. WEISS F.
- M. VEZAIN P.
- M. IACUZZO H.

**Liste 2 : CRV**

- Mme PEPLINSKI C.
- M. GENTILE M.
- M. BETOU D.
- M. CINGOLANI D.
- Mme FERRARI C.



➤ Monsieur le Maire proclame les résultats :

▪ Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre de votants : 26  
Bulletins blancs ou nuls : /  
Nombre de suffrages exprimés : 26  
Sièges à pourvoir : 5  
Quotient électoral : 5,2

	Voix	Attribution au quotient	Attribution au plus fort reste	TOTAL
<u>Liste 1 :</u> « Clouange Autrement »	20	3	1	4
<u>Liste 2 :</u> CRV	6	1	0	1

▪ Ont été proclamés élus, membres titulaires de la Commission DSP Périscolaire :

1. Mme THOMAS O.
2. Mme ASSIOMA-COSTA E.
3. M. WEISS F.
4. M. VEZAIN P.
5. Mme PEPLINSKI C.

Ordre du jour n° 10

D2017-30

**SUBVENTION RESERVES PARLEMENTAIRES – TRAVAUX DE CONSOLIDATION DU MUR DU CIMETIERE.**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le mur du cimetière présente depuis quelques années, des risques d'effondrements inquiétants.

Cette situation s'est considérablement aggravée ces derniers mois et la municipalité envisage de procéder au plus vite à la rénovation et la consolidation de ce mur.

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 30 000 € TTC.

Les crédits y afférent ont été validés lors de l'approbation du BP 2017 à l'article 21316 « Equipement du cimetière »



Sur exposé de Monsieur DERIU C., Adjoint au Maire, chargé des travaux, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide parlementaire auprès du M le sénateur GROSDIDIER, au titre des travaux précités
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents et actes à intervenir pour la réalisation de ce projet,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à une consultation des entreprises, sous forme d'une procédure adaptée.

Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n° 11

D2017-31

**PROCEDURE REVISION DU POS EN PLU – PRISE EN COMPTE DU DECRET  
2015-1783 DU 28 DECEMBRE 2015.**

- *Vu la délibération en date du 9 septembre 2015, portant prescription du POS en PLU,*
- *Vu l'article 12 du décret n°2015-1783 du 28 décembre 2015 relatif à la partie réglementaire du livre Ier du code de l'urbanisme et à la modernisation du contenu du plan local d'urbanisme.*
- *CONSIDERANT le fait que, pour un PLU dont la procédure d'élaboration ou de révision a été engagée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2016, le conseil municipal peut librement choisir de conserver le contenu existant sous le régime antérieur au décret précité ou lui donner le nouveau contenu prévu par le décret du 28 décembre 2015,*
- *CONSIDERANT les nouveautés apportées par le décret du 28 décembre 2015, à savoir :*
  - *La mise en place d'une boîte à outils adaptée à la réalisation des projets de la commune,*
  - *L'obligation de prévoir dans le rapport de présentation les capacités de densification et de mutation des espaces bâtis identifiés par les SCOT (schéma de cohérence territoriale),*
  - *La possibilité de prévoir les obligations en matière de stationnement,*
  - *La possibilité d'imposer une mixité sociale et fonctionnelle,*
  - *Le renforcement de l'intelligibilité du règlement du PLU et la faveur donnée à la diversification de la règle,*
  - *La clarification du contenu et de la fonctionnalité des orientations d'aménagement et de programmation,*
- *CONSIDERANT la potentialité qu'à terme, le contenu du PLU prévu par le décret devienne obligatoire et nécessite, à ce titre, une modification du PLU,*

Sur Proposition de M le Maire, le Conseil Municipal à l'unanimité, des membres présents et représentés,

- ✓ **DECIDE** d'appliquer la rédaction des documents du PLU en vigueur au 1er janvier 2016 et d'appliquer les nouveaux articles R. 151-1 à R. 151-55 du code de l'urbanisme.



Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

Ordre du jour n°12

D2017-32

**SUBVENTIONS AMENDE DE POLICE – TRAVAUX DE VOIRIE 2017**

Dans le cadre des projets de voirie 2017, la Collectivité envisage de présenter un dossier de demande de subventions auprès du Conseil Général afin de financer le projet de sécurisation (plateau surélevé) (Rue Foch).

Ces travaux liés à la sécurité routière entrent dans le champ de répartitions de l'enveloppe annuelle des amendes de Police et pourraient bénéficier d'une aide à hauteur de 30%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière au titre des amendes de police.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à une consultation publique sous forme d'une procédure adaptée.
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents et actes à intervenir pour la réalisation du projet.

Votants : 26	
Pour	26
Contre	0
Abstention	0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Procès-verbal relatif aux délibérations n° D 2017-01 à D 2017-20.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,  
Stéphane BOLTZ




ASSIOMA-COSTA <i>Eliane</i>		CECERE <i>Antoine</i>	
BARBIER <i>Estelle</i>		LEICHTNAM <i>Marianne</i>	
BETOU <i>Denis</i>	<i>Absent</i>	LICATA <i>Angèle</i>	
BIASINI <i>François</i>		LUCCHINA <i>Carine</i>	
CINGOLANI <i>Damien</i>		MALNATI <i>Laurence</i>	
CLAUSE <i>Jean-Claude</i>		MALRAISON <i>Evelyne</i>	
DERIU <i>Clément</i>		PEPLINSKI <i>Céline</i>	
FERRARI <i>Christine</i>		RAFFLEGEAU <i>Olivier</i>	<i>Absent</i>
GARZIA <i>Orest</i>		THOMAS <i>Ornella</i>	
GENTILE <i>Michel</i>	<i>Absent</i>	TOSCANI <i>Annarita</i>	
MASCHIELLA <i>Karine</i>		VEZAIN <i>Philippe</i>	
IACUZZO <i>Hugues</i>		WEISS <i>Frédéric</i>	
IFFLI <i>Emmanuelle</i>		ZELLER <i>Cédric</i>	<i>Absent</i>

